



**F**édération  
**S**yndicale  
**U**nitaire

# AGORA

[www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr)

Bulletin trimestriel de la FSU Gironde  
N° 110 janvier février 2023

## SOMMAIRE

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Les sept perfidies de la réforme des retraites 2023
- Page 3 : La retraite à 60 ans !
- Page 5 : Les repères des contre-réformes
- Page 6 : La retraite, un bien vital, un bien nécessaire, notre richesse...
- Page 7 : Inégalités homme femme ?
- Page 8 : #STOP COLONIES



## Nous ne battons pas en retraite !

### Les rituels de vœux laissent un goût amer

Moins de trois ans après la dernière grande bataille sociale du premier quinquennat Macron, le dossier des retraites est de nouveau sur la table avec la volonté de lui appliquer encore et toujours le dogme libéral d'une baisse de la part des richesses consacrées à leur financement.

Cette réforme s'inscrit dans un projet de société où la cupidité de quelques-uns ronge le quotidien et les rêves d'une majorité. Ne nous laissons pas voler nos vies et notre droit à la retraite en bonne santé !

### Il y a des signes encourageants

L'arc intersyndical est large et déterminé et le gouvernement entame le bras de fer sans avoir su convaincre l'opinion ni de la nécessité budgétaire de sa réforme ni qu'elle répond à un souci de justice sociale.

Une majorité des Français est non seulement contre le recul de l'âge légal de départ mais elle est favorable au départ à 60 ans.

### L'exécutif veut inspirer la torpeur

Conscient de l'impopularité de sa réforme, Macron mise sur la résignation. En arrière-plan, le RN se tient prêt à capitaliser sur l'amertume que susciterait la défaite.

### Combattre cette réforme c'est partager nos propositions pour susciter l'espoir

Ces choix de dégradation des pensions faits par les gouvernements successifs depuis plus de trente ans ne sont pas inéluctables et sont bel et bien des choix politiques qui correspondent à une vision de la société. Bâtir une tout autre société en affectant une part plus importante des richesses au financement des retraites n'est pas une utopie de syndicalistes rêveurs et rêveuses.

### Une autre retraite est possible

Nous avons des propositions à la FSU : relever les cotisations, augmenter les salaires, établir l'égalité salariale femmes-hommes, arrêter les exonérations patronales qui représentent une perte de 60 milliards pour la sécu.

### Transformer la colère

Gagner cette lutte passera, dans les semaines qui viennent, par notre capacité à continuer à construire une dynamique intersyndicale unitaire la plus large possible pour convaincre les travailleuses et travailleurs de sortir de la résignation et de passer à l'action. Il sera aussi important de multiplier les initiatives à toutes les échelles.

### RÉFORME DES RETRAITES

## MOBILISONS-NOUS !

Si vous ne l'avez pas encore fait : signez la pétition intersyndicale : « Retraites : non à cette réforme injuste et brutale »

**Laurence Laborde,**  
**Catherine Dudes,**  
**Alain Reiller,**

Co-Secrétaires Départementaux



Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations Vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux

**F.S.U. Gironde**  
44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux  
[fsu33@fsu.fr](mailto:fsu33@fsu.fr)  
**Site :**  
[www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr)

N°ISSN: 1278-8635  
N° CPPAP: 0525 S 08131  
Directeur de la Publication :  
Alain Reiller.  
44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux  
Prix 0,80 euros  
Imprimé KORUS IMRIMERIE  
39, rue du Brétail  
33320 EYSINES

Édito

# Les sept perfidies de la réforme des retraites 2023

Par [Jean-Marie Harribey](#) - extraits – intégralité à retrouver sur [www.attac.org](http://www.attac.org) ou [www.blogs.mediapart.fr](http://www.blogs.mediapart.fr)

Comment peut-on décrypter les discours du président Macron et du gouvernement ? Autant d'arguments avancés, autant de contre-vérités factuelles. Gouverner par anti-phrases contribue-t-il au débat démocratique, éclaire-t-il celui-ci ou consiste-t-il à faire prendre des vessies pour des lanternes ? En 1671, Molière mettait en scène « Les fourberies de Scapin ». En 2022-2023, de qui parlerait-il ?

## 1. Une perfidie sur l'espérance de vie

L'espérance de vie augmente très peu : un mois par an environ au lieu d'un trimestre. Ainsi, depuis 2010, les Français ont en moyenne gagné une année d'espérance de vie.

Que propose Monsieur Macron ?

Une année d'espérance de vie gagnée et trois ans de travail en plus : donc neuf tiers de l'allongement de l'espérance de vie.

## 2. Une perfidie à l'encontre des premiers de corvée

Les économies que veut réaliser le gouvernement se feront donc sur le dos de ceux qui ont commencé à travailler tôt, occupé les travaux les moins bien payés et de, surcroît, les plus pénibles, en un mot les premiers de corvée. .../... L'ignorance des écarts d'espérance de vie entre les catégories socio-professionnelles frise l'autisme politique.

## 3. Une perfidie sur la part des pensions dans le PIB

Le gouvernement estime qu'il faut stabiliser la part des pensions dans le PIB à 14 % pour les cinquante années prochaines. Or, pendant ce temps, la proportion de retraités dans la population passera de 18,5 % aujourd'hui à 27,5 % en 2070 selon un scénario central de croissance démographique. .../... Le résultat ne peut être qu'une très forte régression du niveau de vie relatif des personnes âgées.

## 4. Une perfidie sur l'emploi

...près de la moitié des plus de 60 ans sont déjà hors emploi.../... La réponse tient dans la fixation du taux de chômage à 9 % comme seuil définissant le passage d'une situation conjoncturelle favorable à une situation défavorable

## 6. Une perfidie ubuesque

La perfidie est à son comble en laissant croire que reculer l'âge de la retraite à 65 ans crée le moindre emploi supplémentaire

## 5. Une perfidie sur la rigidité éternelle des rapports sociaux

[...], le gouvernement [...] entend ouvrir une nouvelle ère, celle de travailler toujours plus pour produire n'importe quoi.

## 7. Mais des perfidies qui ne manquent pas de cohérence

Comme [le gouvernement] n'entend pas remettre en cause la répartition de la valeur ajoutée produite et qu'il assure au contraire de sa volonté à continuer de favoriser les classes possédantes, il n'a plus qu'une solution : contraindre les droits sociaux, contraindre les salaires (dont les hausses sont remplacées par des primes) et stabiliser la part des pensions, donc les diminuer individuellement.

Ainsi, il pense pouvoir répondre positivement aux impératifs pseudo-scientifiques de baisse des dépenses publiques et sociales, soit de manière absolue si le climat social le lui permet, soit en tout cas de façon relative en maintenant la croissance nominale des dépenses publiques et sociales en dessous de la progression de la valeur ajoutée, si minime soit cette dernière. Comme quoi, une réforme remplie de perfidies peut se révéler très cohérente avec les intérêts de la classe dominante...

# La RETRAITE un DROIT pour toutes et tous !

## Tout ce qu'il faut savoir pour défendre ensemble NOS RETRAITES

Les libéraux sont patients pour rogner notre droit à cesser de travailler à 60 ans, droit permettant d'entamer une nouvelle étape de la vie qui va de pair avec des revenus assurant à chacun et chacun les moyens de vivre dignement.

Après une vie professionnelle, souvent chaotique (particulièrement pour les femmes) et dévalorisée au regard des salaires particulièrement dans la Fonction Publique, rien de plus LÉGITIME que de REVENDIQUER CE DROIT POUR TOUTES ET TOUS gagné de longue lutte par les travailleuses et les travailleurs depuis le XIXe siècle.



Organiser et garantir un système de retraite pérenne reposant sur la solidarité, c'est possible !

## LA SITUATION ACTUELLE

Pour vous convaincre de la nécessité de se battre collectivement afin de préserver et financer la retraite par répartition, il faut connaître la situation actuelle après les réformes multiples qui se sont succédées depuis 1993.



Pour les **fonctionnaires de l'État** (les enseignantes et les enseignants)  
→ le code des pensions civiles et militaires.

Pour les **agents publics non titulaires** (AED, contractuelles et contractuels, AESH)  
→ le régime général de la sécurité sociale.

### POUR LES AGENT-ES NON TITULAIRES

La retraite au régime général (interlocuteur CARSAT) se calcule en fonction du nombre de trimestres cotisés et sur les 25 meilleures années.

Pour une retraite à taux plein, il faut **43 annuités** pour une personne née en 1973 ou plus tard.

Les trimestres manquants entraînent une retraite moindre aggravée par la **décote** (1,25 % par trimestre manquant).

Concernant les **enfants**, ils sont comptabilisés pour les femmes à hauteur de **8 trimestres**.

### POUR LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

La pension dépend du régime des pensions civiles. Elle est calculée en fonction de la durée des services et bonifications (par exemple pour service hors d'Europe).

Pour un.e agent.e né.e en 1973, la durée requise pour une retraite à taux plein, c'est à dire 75 % du salaire indiciaire des **6 derniers mois**, est de **43 annuités**.

Si cette durée n'est pas atteinte, la pension est diminuée et aggravée par une **décote** (1,25 % par trimestre manquant).

Concernant la décote, la notion de trimestre manquant est examinée par rapport à la durée d'assurance dans tous les régimes de retraite.

Concernant les **enfants** :

- les enfants nés avant le 1er janvier 2004 valent bonification d'un an par enfant pour les femmes.
- si les enfants sont nés après le 1er janvier 2004, il faut que la mère cesse de travailler pour comptabiliser des trimestres en plus.

## UN CAS CONCRET

**Un exemple** : Un fonctionnaire titulaire qui a actuellement **55 ans** et qui peut donc partir à **62 ans**.

S'il liquide sa pension à l'**indice 821** moyen maximal (sommet indiciaire de la hors classe des certifié.e.s), et qu'il a commencé à travailler à **24 ans** et n'a **jamais interrompu sa carrière**, il touchera à **62 ans environ 1850 euros net par mois soit 51 % de son dernier traitement**.

**Sans les réformes** qui se sont succédées depuis 2003, il aurait touché **72 % de son dernier salaire soit 2500 euros net par mois**.

**Dans ce dernier cas, c'est l'application de nos mandats c'est à dire la retraite à 60 ans avec le retour à une durée de cotisation de 37,5 ans et sans décote.**

Elle est **paramétrique** et non systémique comme la précédente (la retraite par point) que nous avons enterrée.

**L'annonce du moment, c'est le report de l'âge d'ouverture des droits (âge à partir duquel on peut prétendre à une pension) qui est actuellement de 62 ans à 64 ou 65 ans.**

**Macron et son gouvernement parlent aussi d'un allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein donc au-delà de 43 ans.**

→ C'est donc une **nouvelle baisse programmée des pensions** après celles issues des réformes antérieures.

→ Ces réformes passées et futures ont donc pour seul objet de diminuer nos pensions pour inciter fortement les collègues à **trouver des compléments auprès d'opérateurs privés comme les banques et les assurances.**

**Allonger l'âge de départ en retraite, c'est renoncer à deux siècles de progrès pour les travailleuses et les travailleurs !**

**Allonger la durée de cotisation, c'est entériner les inégalités salariales femme-homme !**

**Allonger la durée de cotisation, c'est tout bénéfique pour les fonds de pensions et les assurances privées !**

## LES REVENDICATIONS DE LA



**Pour la FSU, l'ARGENT existe afin de FINANCER durablement les RETRAITES par répartition :**

EMPLOIS

SALAIRES

FISCALITÉ

COTISATIONS

- grâce aux **cotisations** alimentées par une politique de plein emploi
- grâce à la **hausse des salaires et l'égalité salariale femme-homme** (36 milliards)
- grâce à la **suppression des exonérations** type CICE (20 milliards)
- grâce à la **mise à contribution des revenus financiers** (30 milliards)
- grâce à la **taxation des super-profits** (60 milliards soit 35 % des 174 milliards engrangés par les entreprises du CAC 40 en 2021)
- grâce des réformes pour **stopper les cadeaux fiscaux** (5 milliards) et la **fraude fiscale** (80 à 100 milliards)



**ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES RETRAITES**

# REPERES

## 1945 : naissance de la sécurité sociale

Naissance du régime général des retraites qui s'applique à l'époque à tous les salariés du secteur privé hors agriculture. Certaines professions et certains organismes préfèrent conserver leur propre régime, c'est l'origine des régimes spéciaux.

L'âge maximum pour percevoir une retraite complète est alors fixé à 65 ans.



## 1947 : création de l'AGIRC

C'est l'association générale des institutions de retraites des cadres qui suit un fonctionnement par répartition. C'est un régime complémentaire dédié aux cadres qui fonctionne par point.

## 1949 : création des caisses de retraites des professions indépendantes

= la CNAVPL pour les professions libérales, la CANCAVA pour les artisans et l'ORGANIC pour les commerçants et les industriels.

## 1956 : naissance du minimum vieillesse

= pour les personnes n'ayant pas suffisamment cotisé et âgées de plus de 65 ans. Il est financé par l'impôt.

## 1961 : création de l'ARRCO

Elle coordonne la retraite complémentaire pour l'ensemble des salariés du privé, cadres et non-cadres. Les pensions ARRCO s'ajoutent à la retraite du régime de base et fonctionnent par point.

## 1971 : réforme Boulin

Pour mieux partager les fruits de la croissance des 30 Glorieuses, elle vise à relever le niveau des pensions.

Les règles de calcul des retraites du régime général sont modifiées. La retraite complète à taux plein à 65ans passe de 40 à 50 % du revenu des 10 meilleures années ( et non plus des 10 dernières). Mais en retour, la durée d'assurance requise pour pouvoir en bénéficier est allongée de 30 à 37,5 ans (de 120 à 150 trimestres).

## 1972 : la retraite complémentaire devient obligatoire

## 1982 : la retraite à 60 ans

Sous réserve d'avoir cotisé 37,5 ans.

## 1991 : le livre blanc des retraites de Rocard

Pour la première fois, la question des conséquences du vieillissement de la population sur l'équilibre du système de retraite est posée et des pistes proposées.

Ces propositions ont toutes été mises en œuvre par la suite et servent toujours de base à la réflexion lors de chaque nouvelle réforme du système des retraites.

## 1993 : la réforme Balladur

Elle concerne les salariés du secteur privé → de 37,5 à 40 annuités, instauration de la décote, changement du mode de calcul (passage des 10 au 25 meilleures années), salaires et pensions indexés sur les prix,...

## 1999 : la création du Fonds de réserve des retraites (FRR)

## 2000 : création du Conseil d'orientation des retraites (COR)

## 2003 : loi Fillon

Allongement de la durée de cotisation (41 annuités soit 164 trimestres) ;

Alignement de la durée de cotisation du secteur public sur celle du secteur privé + indexation des pensions des fonctionnaires sur celles du régime général ;

Mise en place de la surcote ;

Création de nouveaux produits d'épargne retraite par capitalisation ;

Fin pour les retraités de l'usage des mesures statutaires accordées aux actifs de la Fonction publique.

## 2007 : réforme des régimes spéciaux

Alignement progressif sur le régime de la Fonction Publique.

## 2010 : réforme Woerth-Sarkozy

Allongement progressif de la durée d'assurance ;

Recul du départ à la retraite à 62 ans ;

Report automatique de la retraite à taux plein à 67 ans ;

Restrictions sur les conditions d'accès à la retraite pour les « carrières longues ».

## 2014 : réforme Touraine-Hollande

Instauration d'un compte pénibilité ;

Allongement de la durée d'assurance passant à 43 annuités soit 172 trimestres pour la génération 1973 en 2035 ;

L'abaissement de la valeur d'un trimestre à 150 SMIC horaire brut ;

De nouvelles possibilités de rachat de trimestres ;

Fin de l'ouverture de nouveaux droits à la retraite (issus de cotisations versées) dans le cadre d'un cumul emploi-retraite.

## 2019 : projet de réforme Macron

Régime universel par point

## 2020 : fusion AGIRC-ARRCO

## 2022-2023 : nouveau projet Macron.



# La retraite, un bien vital, un bien nécessaire, notre richesse...

Déjà, il y a plus de quatre siècles, Michel de Montaigne préconisait de se « retirer » :

« .....*Or la vieillesse a un peu besoin d'être traitée plus tendrement. Recommandons-là à ce dieu, protecteur de santé et de sagesse, mais gaie et sociale : Accorde-moi, ô Apollon, de jouir de ce que j'ai, de garder, je t'en prie, ma santé et ma tête, de passer une vieillesse qui ne soit ni indigne, ni étrangère à la lyre (Horace- Les Odes vers-20 av JC) »*

Profiter d'une retraite n'a pas toujours été une évidence. Avant le début du siècle dernier, la retraite était souvent le repos éternel ! Sauf pour les élites bien sûr...

C'est avec la révolution industrielle que l'on a fait le lien entre travail et fatigue. Le rythme du travail a été assujéti à celui d'une machine qui, elle, ignorait la fatigue. Le corps et le mental usés ont fini par rendre évidente l'idée de repos après le travail, et la retraite devint une revendication des ouvriers.

Certes l'âge de « vieillesse » a reculé depuis Montaigne, et l'espérance de vie a augmenté d'environ quinze ans depuis 1950, même si cette espérance de vie moyenne masque de grandes inégalités. Mais cette évolution stagne, et les réformes déjà votées font reculer plus vite l'âge de la retraite que n'évolue l'espérance de vie.

L'espérance de vie en bonne santé, stagne aussi depuis dix ans. Le nouvel âge de retraite, 64 ans, représente, pour la France, ce cap de l'espérance de vie en bonne santé ! Quel sera la conséquence de ce recul ?

**Retraité·e** n'est pas synonyme de vieillissement, c'est le cumul d'expérience et d'énergie. La nouvelle génération de retraité·es, invente une façon de vivre sa retraite différente des précédentes. Du temps pour soi, du temps pour ses proches et du temps pour sa vie sociale.

Au niveau des familles, l'apport des retraité·es est considérable, que ce soit pour la garde des jeunes enfants (l'équivalent de 650 000 emplois à temps plein) que pour les soins aux parents âgés.

La part prise par les retraité·es dans le

fonctionnement des associations montre à quel point leur rôle est crucial pour nombre d'entre elles. "En France, un senior sur trois s'engage dans une association au moins une fois par semaine", explique Damien Cacaret, président de Silver Valley : associations caritatives, clubs sportifs, bibliothèques et associations diverses. Quelle sera la conséquence pour le secteur associatif du recul de l'âge de la retraite, quand les nouveaux retraité·es seront plus âgé·es, plus usé·es par ces années de travail supplémentaires ?

C'est un angle mort de la réforme des retraites.

De la même manière, l'investissement dans la vie politique locale pourrait lui aussi être affecté par ce recul de l'âge légal de départ à la retraite. Les édiles "sont de plus en plus âgés", notait l'Association des maires de France (AMF) en 2020, qui précisait que 55,3% des maires avaient plus de 60 ans après le dernier scrutin local.

"Si on arrive à maintenir un taux d'emploi constant en augmentant l'âge, on va se retrouver avec des gens moins disponibles pour tout, et ça pourrait avoir un effet sur la vie politique locale", avance Loïc Trabut, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (Ined).

La grande avancée civilisationnelle qu'a apportée la retraite par répartition a été de faire de cette période de la vie, non pas l'antichambre de la mort, mais une phase de la vie où, encore en relative bonne santé, nous pouvons nous adonner à des activités sociales libres. C'est cette avancée que toutes les réformes néolibérales remettent en cause en voulant nous faire travailler toujours plus pour la plus grande profitabilité du capital.

Le coin des pétitions sur [www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr)

**Réforme des LP :** Les organisations syndicales CGT, FSU, SNETAA-FO, UNSA Education, SNALC, SUD Education, CNT Education ne peuvent pas valider le bilan présenté par le ministère et qui lui sert de base pour les concertations. Elles revendiquent un état des lieux partagé, honnête et rigoureux préalable, sans lequel elles considèrent inacceptable d'envisager une quelconque réforme.

**Bac 2023 : il faut reporter les épreuves de spécialité en juin :** Le ministre de l'Éducation nationale a confirmé la tenue des épreuves de spécialité en mars 2023 en dépit des très nombreuses voix qui appelaient à un report de ces épreuves en juin. Puis, un mois après la rentrée, le ministère propose de supposés allègements de programme afin de rendre possible, selon lui, le déroulé des épreuves du bac 2023 avec des épreuves de spécialité en mars. Non seulement le « resserrement » annoncé des programmes ne convient pas mais il se traduit parfois même par un alourdissement.

**Taxons les super profits !** Revoir l'ambition de la taxe sur les superprofits est une question de justice sociale et serait un formidable accélérateur pour la transition écologique. Nous demandons donc une taxe à la hauteur des enjeux !

**ICE #stopcolonies :** La colonisation par Israël de la Palestine occupée est un crime de guerre selon le droit international. Elle prive les Palestiniens de leurs terres et de leurs ressources en eau, et elle rend impossible leur vie quotidienne. Dans les pays de l'Union européenne, il est toujours possible de vendre des produits de ces colonies, il faut que cela cesse !

RÉFORME DES RETRAITES

**MOBILISONS-NOUS !**

# Rappel de la situation des inégalités de pension entre les femmes et les hommes

Ces inégalités de pensions résultent des inégalités de salaire et de durée de carrière, et aussi du fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. Mais de fait, la retraite amplifie les inégalités de salaires : si les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne de 22 % à ceux des hommes (Insee 2022), leurs pensions de droit direct (c'est-à-dire sans la réversion) sont inférieures de 40 % à celle des hommes (Drees 2022).

*Pourquoi les femmes ont-elles des carrières plus courtes ? Parce qu'elles se retirent pour faire des enfants, qu'elles ont du mal à trouver des modes de garde, par manque de crèches... Plus tard, au-delà de 50 ans, elles sont obligées de s'interrompre pour s'occuper d'un parent malade ou dépendant.*

*Christiane Marty, chercheuse, Attac et Fondation Copernic*

## Un minimum de pension à 85 % du Smic, indispensable mais insuffisant

Augmenter le minimum de pension est bien sûr très positif, mais l'annonce d'un minimum à 85 % du SMIC pour une carrière complète ne fait que reprendre ce qui était déjà prévu dans la loi de 2003... et il n'a jamais appliqué.

Le montant de 1200 euros par mois est aujourd'hui évoqué, mais sans aucune date. De plus, rappelons

d'une part que les personnes aux plus faibles retraites ont rarement une carrière complète, ce qui fait que le minimum de pension sera calculé au prorata de la durée de carrière réalisée par rapport à la durée exigée. Donc un montant plus faible que ce minimum.

## L'allongement de la durée de cotisation pénalise les carrières courtes

L'allongement de la durée de cotisation, envisagé pour être couplé avec un recul « limité » à 64 ans au lieu de 65 ans, est injuste : il pénalisera les personnes

qui ont des carrières courtes et qui, déjà aujourd'hui, n'atteignent pas la durée de cotisation exigée. Ce sont en majorité des femmes.

## La décote, injuste, touche plus les femmes

C'est ainsi que 8 % des femmes (génération 1950) et 6 % des hommes ont subi une décote sur le montant de leur pension du fait qu'ils et elles n'avaient pas réuni la durée de cotisation exigée.

Le montant de la décote est plus important en moyenne pour les femmes. Pour éviter de la subir, ce sont 19 % des femmes contre 10 % des hommes qui ont attendu l'âge auquel la décote ne s'applique plus (aujourd'hui à 67 ans) pour liquider leur retraite.

Elisabeth Borne a déclaré que la réforme sera juste pour les femmes car l'âge d'annulation de la décote restera à 67 ans. La décote, très injuste, très pénalisante, sera donc maintenue et annulée exactement au même âge qu'aujourd'hui. Où est le progrès ? Prétendre que la réforme sera juste pour les femmes relève de l'indécence. Un minimum serait de la supprimer.

"La pénibilité des métiers, c'est un sujet difficile, mais celle des métiers féminins est occultée, invisibilisée. Les représentations mentales que l'on a concernent surtout la pénibilité des métiers masculins, liée aux charges physiques, ou celle du marteau piqueur sur les chantiers. Mais il y a des biais sexistes dans les critères définissant la pénibilité, c'est reconnu par différentes études. Il faut reconnaître la pénibilité, mais aussi améliorer les conditions de travail, ça commence déjà là ! Il y a beaucoup de métiers féminins qui sont extrêmement pénibles. Quand on pense aux aides-soignantes qui doivent soulever les patients, etc ... Les troubles musculosquelettiques, par exemple, sont beaucoup plus fréquents chez les femmes", analyse Christiane Marty, "Il faut rappeler que quelques mois après le début du premier mandat Macron, quatre critères de pénibilité ont été supprimés de la liste".

## Stage Cinéma et syndicalisme

**Du mercredi 1er au vendredi 3 février.**

Mercredi 1<sup>er</sup> février : ***Hommage à Jean-Louis COMOLLI***

Jeudi 2 février : ***Le travail invisible***

Vendredi 3 février : ***Cinéma et littérature : la question du temps dans l'adaptation***

Détails et inscription sur [www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr)



# Initiative citoyenne européenne pour mettre fin au commerce avec les colonies

André Rosevègue, retraité SNES Talence

**Nous ne voulons plus de produits des colonies sur notre territoire, et nous pouvons l'obtenir !**

La colonisation d'un territoire occupé par la puissance occupante est un crime de guerre au sens du droit international. Les résolutions de l'ONU sont parfaitement claires : tous les territoires conquis par Israël en juin 1967 (la Cisjordanie y compris Jérusalem-Est, la Bande de Gaza et le plateau du Golan) sont des territoires occupés au sens du droit international. De ce fait, toutes les colonies israéliennes dans ces territoires sont illégales au sens du droit international. Et tous les produits qui en sont issus sont des produits de cette illégalité.

Depuis des années, avec nos partenaires en France et en Europe, nous demandons d'interdire l'entrée des produits des colonies sur le territoire français, et plus généralement sur le territoire de l'Union européenne (U.E.)

L'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) pour l'interdiction du commerce des produits des colonies dans le territoire de l'U.E. a été déposée par un groupe de citoyens de France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Espagne et Italie. Elle est soutenue, en France et dans l'ensemble de l'U.E., par une très large coalition d'organisations.

À partir de la date de son lancement, **le 20 février 2022**, nous avons au maximum un an pour recueillir 1 million de signatures de citoyen-nes de l'U.E. Ensemble, nous pouvons faire respecter le droit !

**Il n'y a donc plus que quelques jours pour y parvenir !**

**Signez, faites signer sur le site de**

**Stop Settlements**

<https://plateforme-palestine.org/StopColonies>

**Vous avez le pouvoir de  
mettre fin au commerce avec les colonies israéliennes**



**Signez l'initiative citoyenne européenne #StopSettlements**

## Une initiative dérisoire mais nécessaire

Malgré toutes les autres tâches, malgré les retraites, malgré la question des recrutements, malgré l'Ukraine, dans les stages syndicaux, dans les salles des profs comme en famille, il faut faire signer l'ICE.

Pourquoi, parmi toutes les questions internationales qui justifient notre intervention comme organisation syndicale attachée aux droits humains partout dans le monde, parler de la Palestine ?

D'abord, l'actualité la plus immédiate.

Dans ce pays qui aimait se présenter comme la seule démocratie du Moyen-Orient, les plus grandes organisations de défense des droits, comme Amnesty International, disent aujourd'hui que s'est institutionnalisé un système d'apartheid. Le peuple palestinien est fractionné. Les « arabes israéliens », environ 20 % de la population d'Israël, sont discriminés dans le logement comme dans l'emploi. Les résidents de Jérusalem-Est annexée peuvent voir leur permis peut être révoqué pour « manque de loyauté », comme vient de le vivre Salah Hamouri, avocat franco-palestinien « déporté » (c'est le terme juridique de ce crime de guerre). La population de Gaza vit dans une prison à ciel fermé par les drones et le survol des bombardiers israéliens. En Cisjordanie occupée, la population est repoussée dans des zones progressivement rétrécies. Et le droit au retour des millions de réfugiés de Jordanie, Syrie, Liban, est toujours interdit.

Dans cette situation, l'entrée au gouvernement de véritables partis fascistes fait craindre une accélération de la colonisation et de l'épuration ethnique.

L'autre raison est que cette politique d'Israël, faite de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, premier dossier sur la table de l'ONU, est depuis 3/4 de siècle un défi permanent à la tentative d'instaurer un droit international, cela avec la complicité de la « démocratie occidentale » lui assurant une totale impunité.

Signer l'ICE, demander à l'Union européenne de faire appliquer l'interdiction de l'importation des produits des colonies illégales installées en Cisjordanie peut apparaître comme un geste dérisoire. Il est néanmoins un premier pas indispensable.